

BAIGTS de BÉARN INFOS 2015



Le mot du Maire

Une année s'achève...elle nous aura apporté des joies mais aussi des peines, des satisfactions mais aussi certainement quelques déceptions, voire parfois de l'amertume.

A ce titre, les actes terroristes que notre pays a connu en 2015 nous rappellent que malgré nos différences sang froid, lucidité et calme doivent nous guider au quotidien. N'oublions pas que nous avons des droits mais aussi des devoirs tels que la tolérance et le respect qui nous aideront à vivre ensemble en paix et en toute liberté.

Nous sommes à une période charnière et nous avons obligation de nous tourner vers l'avenir. Pour espérer effectuer quelques économies, les restructurations de nos territoires et des différents services doivent se poursuivre, nous devons avoir la volonté politique de changer les habitudes en faisant abstraction du passé, le contexte d'aujourd'hui étant complètement différent.

La réhabilitation du groupe scolaire se finalisera dans le courant de l'année 2016, la révision du document d'urbanisme se poursuit sans retard par rapport au calendrier prévu.

Ce bulletin est le trait d'union entre la municipalité, les associations et les citoyens de notre commune. Si vous avez des souhaits ou des remarques n'hésitez pas à nous en faire part.

Pour conclure toute l'équipe municipale, élus et agents se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2016.

Guy Pémartin



Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni neuf fois en 2015. Les compte-rendus des réunions sont consultables sur le site internet de la commune : www.baigtsdebearn.com.

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h.

Fermeture au public tous les premiers mardis du mois

Tel : 05-59-65-33-09/ commune-baigts-de-bearn@wanadoo.fr

Site internet : www.baigtsdebearn.com

Vous serez accueilli par Sylvie Oyharçabal (qui a remplacé Anne Diharce depuis le 01/07/2015) et Bernadette Bouchs.



LA VIE COMMUNALE

Les Finances

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
<i>470 208.65</i>	<i>670 112.33</i>

Soit un excédent de 199 903.68 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
<i>158 474.48</i>	<i>99 358.57</i>

Soit un déficit de 66 415.91€

L'affectation du résultat est faite de la façon suivante :

Affectation de 66 415.91 en section d'investissement soit un solde d'excédent à reporter en 2014 : 133 487.77€.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014

<i>DEPENSES D'EXPLOITATION</i>	<i>RECETTES D'EXPLOITATION</i>
<i>52 054.22</i>	<i>53 612.34</i>

Soit un excédent de 1 558.02€.

<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>
<i>59 748.71</i>	<i>64 909.98</i>

Soit un excédent de 5 161.27€.

COMPTE ADMINISTRATIF MULTIPLE RURAL 2014

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
4 559.15	15 191.05

Soit un excédent de 10 631.90 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
7 359.47	3 507.48

Soit un déficit de 3 851.99 €.

COMPTE ADMINISTRATIF MAISON DES SERVICES 2014

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
8 235.71	16 418.39

Soit un excédent de 8 182.68 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
20 831.60	14 837.05

Soit un déficit de 5 994.55 €.

Excédent global de 2 188.13 €.

BUDGET COMMUNAL 2015

Fonctionnement :

-Les dépenses et recettes s'équilibrent à 611 100 €.

-Les subventions :

Amicale Laïque BAIGTS DE BEARN	500.00
Ramous Baigts Basket	1 000.00
En Aban Toustem (club des aînés)	700.00
Comité des Fêtes de Baigts de Béarn	1 950.00
Coopérative Scolaire - A.P.E. Baigts de Béarn	700.00
Coopérative Scolaire - A.P.E. Baigts de Béarn	650.00
Croix Rouge	150.00
Football Club Baigts Bérenx	1 000.00
Restaurants du cœur-Orthez	150.00
Ligue Contre le Cancer	150.00
Association Lo Caleï - Orthez	150.00
Société de Chasse	400.00
A.P.H.A.M.	150.00
AFM - délégation 64	150.00
Amicale Laïque Orthez Fonct Centre Aéré	150.00

- Le conseil Municipal a décidé une augmentation globale des taux d'imposition de 2%.

- Investissement :

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 526 616€.

✚ Cimetière	3 000
✚ Chemin rural de Monlong (empierrement)	8 000
✚ Eglise (déterminitage)	10 000
✚ Acquisition de matériel-mobilier	3 700
✚ Logement presbytère (toiture)	8 000
✚ Agence Postale (remplacement porte)	3 000
✚ Acquisition de terrains	3 000
✚ Groupe scolaire (mise aux normes et extension cantine et équipement cuisine)	367 000.00
✚ Acquisition licence IV	7 000.00

- Traversée du bourg :

Les travaux d'aménagement de la traversée du village engagés à l'automne 2014 sont terminés.



Le carrefour a été réaménagé suite à des revendications de riverains concernant le bruit occasionné par le revêtement mis en oeuvre. En concertation avec les services compétents de CLO et l'entreprise Eiffage, des travaux ont été réalisés afin de rendre la quiétude aux riverains.

- Cimetière :

L'amélioration des allées gravillonnées ainsi que la création d'un jardin du souvenir ont été réalisées par la Communauté de Communes. La stèle de ce jardin mise en place par la marbrerie Douchine reste à la charge de la commune.



- Autres travaux :

- Détermination sur l'ensemble du bâtiment de la Mairie et de l'église.
- Réfection toiture presbytère
- Acquisition licence IV ; une réflexion est menée avec les services de la Préfecture afin de voir comment elle peut-être exploitée.
- Réaménagement du jardin de Portes et plantation des arbres pour les enfants nés en 2014.

Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME

LE POINT SUR L'AVANCEE DES ETUDES

Le plan de zonage doit traduire les orientations définies dans le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), notamment en ce qui concerne les objectifs de surfaces ouvertes à la construction : en effet, la loi pour un « accès au logement et un urbanisme rénové » (loi « ALUR ») de mars 2014, confirme la volonté de lutte contre l'étalement urbain déjà inscrite dans les Lois « Grenelle » en 2009 et 2010.

Concrètement, cela signifie qu'avant d'ouvrir des surfaces à l'urbanisation à l'extérieur des bourgs, le P.L.U. doit identifier les logements vides, évaluer les capacités de densification dans les zones urbanisées, c'est-à-dire recenser les terrains encore disponibles à l'intérieur des bourgs, mais aussi les possibilités de division des grands terrains pour y implanter un ou plusieurs logements supplémentaires.

Aujourd'hui, le conseil municipal de Baigts de Béarn a identifié un certain nombre de terrains susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions, mais il doit encore travailler pour aboutir à un projet acceptable au regard de la loi en matière de « consommation d'espace » et cohérent avec le P.A.D.D.

Pour cela, différents critères sont examinés : des critères d'intérêt général (liens entre quartiers et aménagement de quartiers, insertion dans la trame bâtie existante, proximité des services et du centre bourg), liés aux terrains eux-mêmes (pente, exposition), des critères techniques (capacités des réseaux, possibilités de mettre en place des dispositifs d'assainissement non collectifs, coûts des éventuels travaux à réaliser).

Parallèlement, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation doivent permettre de préserver la qualité des paysages au sens large, par exemple par une réflexion sur l'implantation et le volume des constructions, sur leur aspect extérieur ou sur les types de clôtures autorisées en fonction du contexte.

Bien entendu, le cahier de concertation est toujours disponible en mairie pour exprimer vos demandes et vos remarques. Une seconde réunion publique vous présentera courant 2016 ce projet règlementaire.

A l'automne 2015, la commune de Baigts de Béarn a défini sa « feuille de route » décrite dans le P.A.D.D., pièce constitutive et obligatoire du Plan Local d'Urbanisme ; Celui-ci vous a été présenté lors de la dernière réunion publique du 08 octobre 2015.

La collectivité travaille actuellement à sa traduction concrète : plan de zonage, règlement et « orientations d'aménagement et de programmation ».

1 Rénovation du groupe scolaire

Ce bâtiment, ouvert en 1978 a fait l'objet d'une extension en 1988 pour une quatrième classe et la construction de la cantine.

Des mises aux normes se révèlent indispensables : électricité, isolations, remplacement des menuiseries dotées de double vitrage et des chauffages...

D'autre part, la cantine nécessite également des travaux d'aménagement : petite extension pour vestiaire, séparation partie stockage alimentaire et espace vaisselle.

Les travaux vont être lancés le plus rapidement possible avec un achèvement prévu pour la rentrée de septembre 2016, le permis de construire ayant été accordé par les services compétents.

Le montant des travaux serait d'environ 350000€ pour les financer des subventions ont été accordées dans le cadre du contrat territorial par le conseil départemental à hauteur de 60700€ et par l'Etat (DETR) pour un montant de 71125€.

Notre député nous attribue 15000€ sur sa réserve parlementaire. Un dossier sera déposé auprès de la CLO au titre des économies d'énergie pour bénéficier d'une aide.

2-Ramassage scolaire

Le contrat avec ALONI est arrivé à échéance, un appel d'offres a été fait par la mairie sous couvert des services départementaux.

Le contrat avec cette entreprise a été renouvelé pour un an pour un montant de 11129€.

RAPPEL : Lors de la dernière consultation de 2012, le Conseil Général avait émis des réserves sur la pérennité de ce service compte tenu du nombre d'enfants transporté.

De plus la fréquentation des élèves inscrits est très irrégulière ; elle est contrôlée par le Conseil Départemental avec l'enregistrement de la carte de transport. L'inscription à ce service doit être suivie par un engagement des parents à l'utiliser sous peine de voir à terme ce service disparaître.

3- L'école

L'équipe pédagogique est composée de Mmes Sandrine ESCUDE, directrice, Brigitte CAZENAVE, Marine LARRERE et M Laurent TARRADE .

L'effectif de cette année scolaire 2015/2016 est de 70 élèves.

Cycle 1 (petite et moyenne section): => Classe de Mme Cazenave.

Cycle 2 (Grande section, CP, CE1) : => Classe de Mme Escudé.

Cycle 3 (CE2, CM1, CM2) : => Classe de M Tarrade.

4-Les rythmes scolaires

Depuis la rentrée septembre 2014, l'organisation de la semaine est la suivante pour l'ensemble du groupe scolaire pour mettre en application la nouvelle réforme. Un Projet Educatif Territorial a été rédigé par un groupe de pilotage réunissant le corps enseignant, les parents d'élèves et la municipalité et validé par les services du DASEN et le Préfet afin de pouvoir percevoir le fonds d'amorçage qui permet de financer une partie des activités.

Heures	Lundi	Mardi		Mercredi		Jeudi	Vendredi
8h50 à 12h	Enseignement	Enseignement		8h50 à 11h50	Enseignement	Enseignement	Enseignement
12h à 13h30	Pause méridienne	12h à 13h40	Pause méridienne			Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 à 15h30	Enseignement	13h40 à 16h00	Enseignement			Enseignement	Enseignement
15h30 à 16h30	Activités périscolaires					Activités périscolaires	Activités périscolaires

Les temps d'activités périscolaires sont organisés par la commune. Ils ne sont pas obligatoires pour les enfants et sont gratuits pour les familles. Les coûts engendrés sont pris en charge par la collectivité.

Les activités proposées sont le rugby, le basket, la zumba, l'initiation à l'espagnol, l'initiation à la peinture, les arts du cirque, le tir à l'arc, les danses gasconnes, l'initiation à la faune et à la flore, la musique cubaine. Ces activités sont encadrées par des bénévoles, des prestataires et des agents communaux.



4-La cantine

Des modifications ont été apportées dans le cadre de l'organisation du travail des agents. Cela semble satisfaire tout le monde.

Les menus sont désormais consultables sur le site internet de la commune : www.baigtsdebearn.com.

Commission VIE ASSOCIATIVE / SPORT / JEUNESSE

Cette année encore l'expérience des ateliers jeunes a été renouvelée sur notre commune et neuf jeunes de 14 à 16 ans ont pu y participer.

Une équipe de quatre filles a travaillé cinq matinées sur une semaine en juillet et une équipe mixte de cinq en a fait autant sur une semaine d'août. Tous ces jeunes ont ainsi reçu une bourse de 90 euros.

Leur participation à ces ateliers a permis d'embellir le village mais aussi d'améliorer le fonctionnement des clubs sportifs de notre commune. En effet des travaux de jardinage, de peinture et d'aménagement d'un local ont fait partie des missions qui leur ont été confiées.

Bien évidemment l'encadrement a été assuré par des élus accompagnés par l'agent communal. Ces jeunes ont pu découvrir quelques notions qui leur seront utiles plus tard : respecter les autres, les consignes et le matériel, être à l'heure, apprendre de nouvelles choses, ne pas avoir peur de l'inconnu, avoir confiance en soi, la satisfaction d'être arrivé au bout de l'objectif fixé...

Ces matinées auront permis à ces jeunes de créer du lien, de se découvrir, de partager, de rigoler tout en ayant un réel investissement dans les tâches qui leur ont été demandées. Fin août tous ces jeunes ont été reçus en mairie pour leur remettre leur diplôme les remerciant de leur travail.

CHAMPIONS BATCHOIS :

Cette réception a aussi été l'occasion de féliciter deux jeunes sportifs de haut niveau habitant sur notre commune : Pierre et Thomas DUMONT qui ont remporté par deux titres nationaux en pelote basque. La municipalité a souhaité honorer ces jeunes qui auraient un beau chemin à parcourir aux dires de leur entraîneur, lui aussi de Baigts, Jean Louis Hourçourigaray.



VIE INTERCOMMUNALE

Communauté de Communes Lacq-Orthez



Les différentes compétences sont :

- L'aménagement : la création et l'entretien des espaces verts et de la voirie, l'urbanisme, les infrastructures, l'éclairage public...
- L'environnement : gestion des déchets ménagers (collecte et traitement)
- Le développement économique : commerce/artisanat, aides publique aux entreprises
- L'animation du territoire : l'habitat, le transport à la demande, culture/patrimoine, réseau cyber-base...

Adresse :

Rond-point des chênes

64 150 MOURENX

Tél : 05-59-60-03-46/ Mail : contact@cc-lacqorthez.fr

NOTE D'INFORMATION :

Pour permettre de réduire les coûts d'entretien de la voirie communale, une campagne d'élagage des branchages qui empiètent sur le domaine public va être réalisée par la CCLO début 2016. Les voies concernées sont : chemin Balagué, chemin Tilhète, chemin Séré, chemin Bordenave, chemin Castéra, chemin Grihou, chemin Du Riche, impasse Labasse, chemin Pierroulin, chemin Bellevue, chemin Lataillade, chemin du Mouli, chemin Parabeu, impasse Arritor, chemin de Monlong, chemin de Bergemayou, impasse Bizens, La Carrère.

NOUVEAU : TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT :

Suite à l'appel à candidature d'Eco-Emballages, la CCLO a été retenue pour étendre la collecte à tous les emballages ménagers.

Ainsi, tous les emballages plastiques sont désormais collectés dans le bac à couvercle jaune dans lequel on jette déjà bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, papiers, briques alimentaires et petits cartons.

La nouvelle consigne de tri concerne donc :

- * Les pots de yaourt, de crème fraîche et de fromage blanc, les barquettes alimentaires en plastique,
- * Les barquettes en polystyrène,
- * Les sacs en plastique, suremballages en plastique de bouteilles,
- * Les tubes en plastique.

C'est donc le moment de faire encore maigrir nos poubelles !

Et pour vous y aider, la CCLO va éditer un mémo du tri qui sera inséré dans le magazine de la collectivité diffusé au mois de janvier 2016.



Aide mémo tri

Les déchetteries

Déchets acceptés et horaires



Arthez-de-Béarn*

2 rue du Pont Neuf
Tél : 05 59 67 41 76

du mardi au samedi : 9h-12h / 14h-18h (été)
9h-12h / 13h30-17h30 (hiver)

Maslacq

RD 275 - 27 route de Loubieng
Tél : 05 59 67 31 89

lundi - mercredi - vendredi - samedi :
9h-13h / 15h-19h (été)
9h-12h30 / 13h30-18h (hiver)

Monein

Route de Pardies
Tél : 05 59 21 48 59

lundi - mercredi - vendredi - samedi :
9h-12h / 13h30-18h30

Mourenx

Avenue du Lacq - RD 281
Tél : 05 59 60 05 80

du lundi au samedi : 10h-19h
dimanche : 9h-12h

Orthez*

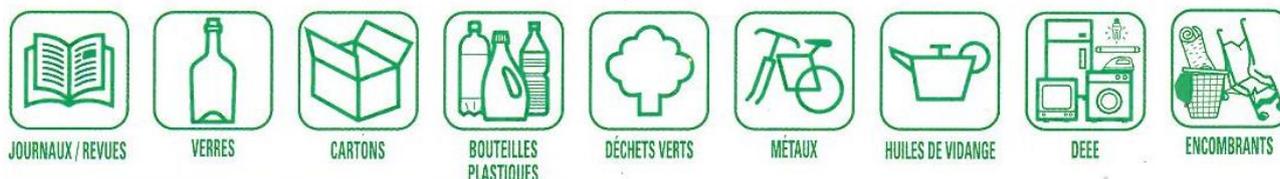
Route de Bonnut

du lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-17h30
samedi : 8h-12h / 13h30-17h30 (été)
9h-12h / 13h30-17h30 (hiver)

Ramous*

Route impériale
Tél : 05 59 65 97 01
*(sauf pneumatiques)

mardi - mercredi - vendredi : 9h-12h
samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (été) - 9h-12h (hiver)



Cardesse

RD 9

mardi - jeudi : 15h-18h (été) - 14h-17h (hiver)

Lucq-de-Béarn

RD 2

samedi : 9h-12h30



CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Baigts de Béarn est un établissement public administratif communal géré par un conseil d'administration. Il est constitué d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes de la commune nommées par le Maire.



CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le maire, Guy PEMARTIN en est le président,

Membres issus du Conseil Municipal : GAHAT Sandra, LAHITTE Christiane, DULUCQ Sylvie, MARLAT Muriel

Membres nommés : FERREIRA Bernadette, LARRIEU Aude, LASSALLE Brigitte, SOTERAS Maité.

Le CCAS est un interlocuteur de proximité qui offre des aides adaptées. Il œuvre à l'amélioration des conditions de vie des personnes isolées, démunies, âgées ou en difficulté momentanée.

Il met en place des actions en fonction de l'analyse des besoins.

Un accueil personnalisé vous sera réservé et votre demande sera traitée en toute confidentialité. Vous serez selon les cas orienté et accompagné dans vos démarches auprès des différentes institutions ou administrations.

LES MISSIONS DU CCAS:

- L'AIDE A DOMICILE : OBJECTIFS DU SERVICE

(soumis à un agrément renouvelable tous les 5 ans. Le dernier date de juillet 2014).

- * permettre aux personnes âgées, ou handicapées de bien vivre chez elles
- * être à l'écoute de tous ceux qui ont besoin d'aide et proposer des solutions rendant possible la vie à domicile
- * apporter à domicile une aide matérielle et un soutien moral aux personnes, préserver et stimuler leur autonomie
- * maintenir le lien social afin de lutter contre l'isolement
- * améliorer la qualité du service rendu

L'utilisateur souhaitant bénéficier d'une de ces prestations doit en faire la demande auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

En fonction de son état de dépendance (grille AGIRR) et de ses ressources, il pourra bénéficier ou non d'une prise en charge :

- * de sa caisse de retraite,
- * de l'aide sociale,
- * ou de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Le CCAS est l'employeur des aides ménagères.

LES INTERVENANTS A DOMICILE

-MOYENS : Le service d'aide à domicile actuel est composé de sept agents et intervient auprès d'une quinzaine de bénéficiaires. Au moment des congés, la continuité du service est assurée.

HORAIRES D'INTERVENTION : Les aides à domicile interviennent à domicile : Du lundi au dimanche et jours fériés de 8h00 à 13h00 et de 13h30 à 20h00.

-MISSIONS : Les missions de l'aide à domicile sont répertoriées dans le règlement de fonctionnement : entretien des locaux, ménage, linge, repas, courses, aide à la toilette, déplacements, stimulation et soutien psychologique...

TARIFICATION ET FACTURATION :

-PARTICIPATION FINANCIERE : La participation financière est fixée par le plan d'aide. Elle varie selon les ressources de la personne, et les tarifs fixés par les organismes sociaux (Conseil Départemental, Caisses de retraite, Mutuelles).

Pour bénéficier d'une prise en charge par une caisse de retraite, par le Conseil départemental ou par d'autres organismes sociaux, les dossiers sont constitués auprès du secrétariat du C.C.A.S.

-CONDITIONS DE FACTURATION : les fiches récapitulatives signées par l'usager et l'aide à domicile permettent la facturation mensuelle. Le paiement est à effectuer à l'ordre du trésor public.

Le CCAS propose également d'autres prestations qui peuvent améliorer le quotidien :

LA TELEASSISTANCE :

Une participation financière est demandée à l'usager pour la location du matériel dont le montant varie en fonction de ses ressources. Les frais d'installation de 48€ seront pris en charge par la CCLO.

L'ATTRIBUTION D'AIDES :

Le CCAS peut être sollicité pour des aides exceptionnelles (remboursables ou non) concernant des projets personnels ou pour faire face à une situation difficile. L'étude du dossier se fera lors d'une réunion du Conseil d'Administration qui statuera.

Petit « plus » en fin d'année :

Afin d'honorer les aînés de notre village, toutes les personnes ayant 75 ans et plus ont reçu un colis de Noël comportant quelques douceurs et petits cadeaux.

Pour tous renseignements : Mairie de BAIGTS-DE-BEARN Tél : 05-59-65-33-09

Secrétariat de mairie : Bernadette Bouchs et Sylvie Oyharçabal

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque offre aux habitants de Baigts et des alentours l'accès à la lecture.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, toutes les bibliothèques du réseau ont intégré le pôle lecture, dont la tête de réseau est Mourenx et non plus Orthez comme auparavant. Nous sommes toujours à votre disposition pour vous faire parvenir des 22 autres bibliothèques du réseau, les livres que vous aimeriez lire ou relire et qui ne sont pas disponibles dans notre bibliothèque.

Depuis fin octobre, nous avons changé notre logiciel informatique, de ce fait, le catalogue du nouveau réseau est visible sur le site : www.pole-lecture.com.

Les adhérents de notre bibliothèque, peuvent s'ils le désirent faire les réservations en ligne sur ce site, en indiquant comme mot de passe les 2 premières lettres du nom et les 2 premières lettres du prénom inscrit sur leur carte d'adhérent.

Les livres ainsi réservés seront acheminés par la navette hebdomadaire (le jeudi) et disponibles à la bibliothèque.

La nouvelle médiathèque de Mourenx est en plein déménagement, et devrait ouvrir au public courant février 2016.

A ce moment là, nous changerons les cartes d'abonnement qui seront mieux adaptées au nouveau réseau.

Une carte unique de lecteur sera mise en place sur l'ensemble du territoire de la CLO et elle sera gratuite pour tous.

Diverses animations ont été proposées par la bibliothèque et le pôle lecture durant l'année 2015 et d'autres sont à venir courant 2016.

-Le vendredi 6 mars, à 17 heures dans la salle de L'amicale laïque,

« Flopi ! Flopi ! par la compagnie « Huile d'olive et beurre salé », une revisite des contes du Petit chaperon rouge et de Trois petits cochons par deux artistes à la manière bretonne et italienne.

Excellent spectacle où, une trentaine d'enfants et de parents a pu apprécier cette jolie prestation.

-Le vendredi 22 mai, à 19 heures dans la salle de l'amicale laïque, car le temps ne permettait pas de le faire à l'extérieur, un cabaret conte d'après l'œuvre de Rabelais, « Gargantua » a réuni un petit groupe de spectateurs. Dommage, car, la prestation était excellente, et le spectacle de très grande qualité. Celui-ci s'est terminé par un petit repas ou tout était à partager. Très grand moment de convivialité.

-En juin, un conte pour petites oreilles a réuni une trentaine d'enfants à la bibliothèque avec des petites histoires « autour du moulin ». Les enfants étaient émerveillés de voir sortir autant d'histoires d'un vieux moulin à café.

-Le vendredi 26 juin, l'apéro-lecture a été organisé cette année à Monein dans le chai « Bordenave Montesquiou ». Pour cela, la tête de réseau avait mis à notre disposition une sélection de romans que nous avons lus et fait lire afin de pouvoir donner nos avis.

Nous avons été chaleureusement accueillis par le maître des lieux, tout en dégustant le vin de sa production, nous avons mangé les tapas apportés par chacun d'entre nous.

Vraisemblablement, le prochain apéro lecture se fera dans les locaux de la nouvelle médiathèque de Mourenx.

-Le vendredi 20 novembre, à 17h30 à la bibliothèque, un conte pour petites oreilles par la compagnie « Sardines à lunettes et Cie » a réuni quarante deux personnes, grands et petits.

Durant l'année 2015-2016, le thème des animations proposé au public par le pôle lecture est « Mystère »

Dans le cadre de cette animation, à Baigts, nous vous proposons :

- Le vendredi 12 février 2016 à 19 heures, salle de l'amicale, un spectacle tout public : « L'heure du Crime » à partir de 10 ans par une compagnie de Belgique
- Le vendredi 11 mars 2016 à 17 heures, salle de l'amicale un spectacle réservé aux enfants à partir de 3 ans « Qui a tué Minou Bonbon ? » par une compagnie de Paris
- Le vendredi 29 Avril 2016, à 17 heures à la bibliothèque, spectacle pour les enfants, « Le gros sac à histoires ».

Nous serions très heureuses, de vous accueillir très nombreuses et nombreux à ces diverses animations.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer à la bibliothèque dont voici les heures d'ouvertures au public,

-Le mardi de 15 heures à 16 heures, Les mercredi et samedi de 10 heures à 12 heures, Le vendredi de 17 heures à 18 heures 30. Vous serez toujours les bienvenus.

L'équipe de la bibliothèque.

VIE ASSOCIATIVE

- AMICALE LAIQUE

L'amicale laïque, se porte de mieux en mieux : nous avons effectivement le plaisir d'accueillir de nouveaux membres en cette année 2015, nous encourageant à poursuivre dans les différentes animations :

- représentations théâtrales (notamment dimanche 21 février 2016);
- son traditionnel vide-greniers (dimanche 06 mars 2016) qui nous permet de financer d'autres projets comme:
 - l'organisation d'une rando VTT et une marche le dimanche 22 mai 2016 ;
 - un concert en septembre;
 - sans oublier les travaux tout au long de l'année ...

L'amicale, c'est aussi ses sorties VTT le dimanche, son badminton le jeudi , ses retransmissions sportives , ses soirées ciné ... Des projets sont encore dans les cartons mais on ne désespère pas de les voir se concrétiser : balades en montagne durant l'été , création d'une troupe de théâtre batchoise ...

Notre salle peut également être louée pour des repas ou autres (modalités sur notre site internet).

Renseignements au 06 84 87 09 38 (Christian) , au 05 59 65 35 52 (Serge) , vous pouvez aussi visiter notre site à l'adresse suivante : amicalelaiquebaigts64.jimdo.com



- VOLLEY-BALL

L'activité loisir " Volley Ball " existe depuis 25 ans. Il s'agit d'un groupe de 12 personnes assidues, composé d'hommes et de femmes qui jouent tous les mardis de 18h45 à 20 h dans la salle des sports.

Les premiers arrivés installent et tendent bien le filet, et, d'ailleurs merci à eux au nom de toute l'équipe, puis, les parties s'enchaînent, en principe quatre dans la soirée.

Le volley se pratique ici, hors compétition, et nous tenons à conserver ce mode de fonctionnement bien que d'autres clubs nous aient sollicités pour des rencontres sportives.

Nous appliquons les règles du volley mais n'ayant pas d'arbitre, certaines décisions se prennent en toute confiance, parfois après discussions et c'est là tout le charme!

L'esprit de groupe est bien présent puisqu'en cas d'absence, il convient de le signaler à un équipier donné. Il est rare qu'un match soit annulé car à partir de 4 joueurs par équipe il est possible de jouer.

La saison démarre début septembre et se termine le mardi des fêtes d'Orthez, excepté cette année où la forte chaleur du mois de juillet a eu raison de notre endurance, nous forçant à terminer mi-juillet....serions-nous devenus fragiles quand on pense qu'au début les matchs se jouaient dehors, derrière l'école?

Nous ne négligeons pas la 3^{ème} mi-temps puisque les anniversaires sont fêtés ;
" après l'effort le réconfort " telle est notre devise.

Nous démarrons la saison par un repas annuel dans un restaurant. Ces moments conviviaux permettent aussi de créer du lien et c'est très important.

Contact: Patrick 06 85 14 19 88



SOCIETE DE CHASSE



Debout de gauche à droite : Roger Hourdebaigt, René Lamarque, Georges Bouzom, Marcel Pemartin, Jean Labiste, Robert Langlès.

Accroupis de gauche à droite : Nicolas Bouic, Marc Carrasquet, Romain Carrasquet, Florent Marlat.

La société de chasse de BAIGTS de BEARN est fière de vous présenter ses nouvelles recrues qui viendront renforcer notre groupe pour les chasses collectives du chevreuil, du sanglier, et du renard.

Ils ont été reçus à l'examen du permis de chasser et font partie de l'association des jeunes chasseurs de la fédération départementale.

Nul doute que les plus anciens, forts de leur expérience, sauront les accompagner, afin qu'ils profitent pleinement de ce que la nature a de plus merveilleux à leur offrir.

A condition de savoir prélever sans exagération !

Convivialité et éthique doivent rester les maîtres-mots de notre loisir.



Les reconnaissez-vous ?

Les chasseurs de Baigts lors d'une battue en 1973.

Certains nous ont quittés, mais d'autres sont toujours fidèles au poste !

Debout de gauche à droite : André Dufau, Yves Doppler, Jules Vierge, Robert Langlès, Marcel Pémartin, Jean-Louis Puyoo, Jacques Laborde, Jean Labiste, Maurice Bedouret.

Accroupis de gauche à droite : René Pémartin, Roland Dufau, René Lannes, Georges Duriche, Joseph Pouban, Georges Bouzon.

Cette année là, la société de chasse de Baigts ne disposait que d'un unique bracelet chevreuil pour la saison. Aujourd'hui, la population de chevreuils s'est considérablement développée, la preuve que les chasseurs sont restés de bons gestionnaires.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



L'association des parents d'élèves est une association gratuite et ouverte à tous les parents qui le désire.

Elle permet de récolter des fonds au travers de diverses manifestations menées tout au long de l'année scolaire afin de faire participer les enfants à des sorties scolaires essentiellement mais également à des projets interscolaires ou des activités.

De plus, l'APE permet de faire connaissance, et de partager des moments d'échange et de convivialité.

Bilan de l'année 2014/2015 :

Une sortie avec les cycles 1 au GAEC la Clé des champs à Casteide Candau le 7 octobre

Les photos de classe réalisées par Mr Sébastien Arnouts (photographe à Orthez)

Un loto à la salle de l'amicale Laique le 30 novembre,

Un goûter de Noël le vendredi des vacances ;

Le cross pour les cycles 2 et 3 au Lac de Biron

Une sortie théâtre à la salle Francis Planté pour le cycle 1 le 12 mars

Une vente de sacs isothermes

De plus les cycles 2 et 3 ont participé au cycle piscine

Sorties de fin d'année :

Cycle 1 : une journée au Parc Ours à Borces

Cycle 2 et 3 : une journée au musée de la mer à Biarritz et autre avec visite du donjon des ailes à Beaucens et de la colline aux marmottes à Argeles Gazost.

La fête de l'école a eu lieu le vendredi 26 juin au soir et a été une véritable réussite à tout point de vue. Merci aux enseignants et aux élèves.

L'APE remercie également la Mairie pour son aide financière et matérielle lors des manifestations ainsi que nos donateurs pour la réalisation du loto.

Pour l'année à venir des sorties scolaires sont déjà envisagées (les cycles 1 aux vergers Pellane à Sault de Navailles, les cycles 3 quatre jours au ski à la Pierre Saint Martin) et d'autres restent à définir.

N'hésitez à venir nous rejoindre ou à nous contacter pour de plus amples renseignements :

Présidente : Mme Bouic Anne-Laure- 06.88.75.15.98 - bouic.annelaure@hotmail.fr

COMITE DES FETES

Le bilan des fêtes 2015 est positif dans l'ensemble en dépit des fortes températures durant le week-end. Une bonne implication batchoise et avoisinante... Merci à vous tous !!

Le comité des fêtes a célébré ses 50 ans le 13 Juin dernier sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité malgré l'absence d'anciens membres.

Manifestations à venir :

✕ Pour le carnaval..... La date reste à définir.

✕ La chasse aux œufs de Pâques se déroulera le Dimanche 27 Mars 2016

Fêtes de Baigts, les 26,27 & 28 Août 2016



Cette année, les jeunes du village ont rejoint le comité sous le regard plaisant des membres actuels. Pour tous ceux qui souhaitent nous rejoindre aussi pour faire la fête et partager de bons moments de convivialité, contacter Vincent Lahitte (Président) pour tous renseignements au 06.87.37.57.10.

Pour finir l'ensemble des membres remercie Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal ainsi que tous ses partenaires.

Nous vous rappelons que le comité des fêtes dispose de vaisselle pour vos repas.
PENSEZ-Y !!

FOOTBALL CLUB BAIGTS-BERENX

Nombre de licenciés : 143

Notre but est la pratique du Football en compétitions et le partage des valeurs amicales. Le F.C.B.B. au travers de ses 143 licenciés compte 3 équipes Séniors, 1 équipe U 17 à 11, 1 équipe UI 5 à 11, 2 équipes UI 3, 1 équipe U11 et 2 équipes U9.

Entraînements : Séniors : Mardi et Vendredi de 19 H 00 à 21 H 00. / U17 et U15 : Mardi et Vendredi de 18 H 00 à 20 H 00. / U13 : Mercredi de 17H00 à 19h00

U11 : Mercredi de 17H00 à 19 H 00. / U9 : Samedi de 10 H00 à 12 H 00.

Manifestations à venir :

-Soirée des sponsors le 22/11/15

-1^{er} Tour de la vente des calendriers le 28/11/15

-Une soirée galette des Rois le 06/02/16

-Soirée à Thèmes le 13/03/16

-Pour le mois de Mai 2016 une animation à confirmer.

-Un déplacement de l'école de Foot aux Girondins de Bordeaux

-Un ensemble de soirées et de réceptions organisés par notre Commission Animation.

-Un Tournoi le 04/06/16

-L'Assemblée Générale le 10/06/16.

Personnes à contacter pour tous renseignements :

Adresse mail officielle du Club : 554376@lfaquitaine.fr

Pour Bérenx : M. LARROUTURE Stéphane au 06.85.17.43.16

Pour Baigts de Béarn : M. DUBROCA Max au 06.70.45.19.40.



GENERATION MOUVEMENT EN ABAN TOUSTEM



Régi par la loi de 1901, le club fonctionne selon des principes de bénévolat, de non-lucrativité, de démocratie, de transparence et de responsabilité.

Le club des Aînés compte 80 adhérents. Le mouvement des Aînés est basé sur des valeurs de solidarité, d'échange et de partage, il crée un lien social et lutte contre l'isolement.

ACTIVITES 2015 :

Assemblée générale: 7-02-2015 : repas au relais de Bérenx

Repas du chevreuil : 11-04-2015, tous nos remerciements aux chasseurs et à leur président, Mr Marc Carrasquet.

Sortie du 13-06-2015 : la Verna et la Maison du Barétous

Sortie du club du jeudi : 27-08-2015, visite des Salines à Salies et goûter au Casino.

Club du Jeudi : deuxième et quatrième jeudi de chaque mois de 14h30 à 18h.

Invitation au goûter des fêtes: 29-08-2015 ; tous nos remerciements aux présidents ainsi qu'à leur dynamique équipe.

Sortie du 12-09-2015 : le Lac de Léon (à refaire cause météo) et visite guidée du Vieux-Bayonne.

Assemblée Générale : 12-12-2015 : repas au restaurant « la Bulle » à Argagnon.

Goûter de Noël : 19-12-2015

-RAMOUS BAIGTS BASKET

Depuis maintenant 8 ans, les licenciés du RBB ont le privilège de faire briller leur couleur dans les salles de Baigts et de Ramous.

Après une saison 2014/2015 riche en émotions avec ENFIN un 1er titre pour une équipe Séniors (Trophée des PA remporté dans les Arènes d'Arzacq par les Séniors Filles 1), la saison 2015/2016 s'annonce très chargée pour nos bénévoles.

Fort de ses 100 licenciés, du plus jeune de 6 ans au plus ancien de ... ans (chut, il ne faut pas tout dire!), le RBB doit aujourd'hui sa présence au sein du comité des PA de basket, à sa coopération avec le club de l'US Orthez. Pour la 2eme année, les dirigeants ont en effet souhaité reconduire cette coopération qui permet à tous les enfants de nos villages de pratiquer le basket et d'amener des animations tous les week-ends dans nos villages. Chacun peut trouver chaussure à son pied, selon son état d'esprit, son souhait d'évoluer et de s'amuser : cette coopération est une chance pour tous sans laquelle notre structure ne serait plus là...

Grâce à cette entente, nous avons pu créer, chez les jeunes :

- 3 équipes Poussines
- 2 équipes Poussins
- 2 équipes Benjamins (dont 1 en région)
- 2 équipes Benjamines (dont 1 en région)
- 1 équipe Minimes Filles en Inter-Région
- 1 équipe Minimes Garçons
- 1 équipe Cadettes en Région
- 2 équipes Cadets (dont 1 région)

Nouveauté cette année, cette coopération s'est étendue aux équipes Séniors, toujours dans l'idée que tous les licenciés des 2 clubs puissent pratiquer le basket au niveau souhaité :

- 2 équipes Séniors Filles
- 3 équipes Séniors Garçons (dont 1 région)

Outre cette très bonne entente avec nos voisins d'Orthez, le RBB garde deux équipes propre au club : l'équipe loisir qui se retrouve tous les dimanches matins à Ramous et l'école de Basket entraînée par Simon et Stéphane le samedi matin à Ramous.

Le RBB c'est la convivialité avant tout, des animations toute l'année lors des matchs à domicile et surtout deux grands rendez-vous incontournables : l'anguillade de printemps le 24/04 à Ramous avec ses quelques 250 convives atteints l'an passé (!!) et le tournoi du club le samedi 28 mai à Baigts. Baigts où nous organisons aussi un concours de coinchée le samedi 13 février (à vos agendas!).

Venez découvrir ou re-découvrir le RBB !!!

Rendez-vous sur le site www.ramous-baigts-basket.fr ou sur la page facebook : ramous baigts basket. Pour tous renseignements, Aurélie DARRIEUTORT 06-75-64-12-41.

SERVICES DE PROXIMITE

- **Le multiple rural** : Benoît PAULET 05 59 65 33 04
Ouvert du lundi au samedi de 7h à 12h15 et de 16h30 à 19h
Le samedi de 7h à 12h15
Le dimanche de 8h à 12h
Fermé le mercredi et dimanche après-midi

- **Salon de coiffure** : Sandrine ROSE
05 59 65 79 96
Ouvert le mardi, jeudi, vendredi
de 8h30 à 18h30
Mercredi et samedi de 8h30 à
12h



- **Agence postale** : 05 59 65 32 26
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 11h30 et le mercredi de 14h à 16h30
- **Bibliothèque** : 05 59 65 32 24
Ouvert Mardi de 15h à 16h Mercredi de 10h à 12h Vendredi de 17h à 18h30
Et le Samedi de 10h à 12h
- **Garage Auto 817** : 05 59 09 32 35
Ouvert du lundi au samedi
- **Maison médicale** :
 - Médecins 05 59 65 31 74
 - Consultations libres de Anne RAMOS-CAZALIS:
mardi 16h30-19h / mercredi: 9h-12h / jeudi 9h-12h/ samedi 10h-12h
 - Consultations libres de Jean Claude RAMOS:
lundi-jeudi-vendredi: 13h30 - 15h / 17h- 19h / mardi: 8h-11h
 - Consultations sur Rendez Vous de Anne RAMOS-CAZALIS:
lundi- vendredi: 9h-13h / samedi: 8h-10h
- Les Infirmières** :05.59.65.32.03 Anne PETITOT, Christine CHAUVIN, Véronique SUHAS
- **Sophrologue** : Sabine URBISTONDO: -05.59.65.35.52 / 06. 64.21.42.73
- **Assistante maternelle à domicile** : Mme CAZENAVE 05 59 65 35 61
Mme MARINEAU : 05.59.65.73.77
Mme KINDLE : 06.64.75.95.71
- **Crèche** : Laure PÉDEPRAT au 05.59.65.86.84

LES MOYENS DE TRANSPORT

- Transport collectif :



Orthez > Saint-Palais ligne 809

809

Orthez → Saint-Palais

Saint-Palais → Orthez

■ Circule du lundi au vendredi ■ Circule du lundi au samedi

ORTHEZ	Gare SNCF	08:05	15:30	18:20	●
ORTHEZ	Place d'Armes	08:08	15:33	18:23	
ORTHEZ	Centre Commercial	08:11	15:36	18:26	
BAIGTS DE BEARN	Ecole	08:17	15:42	18:32	
RAMOUS	Mairie	08:23	15:48	18:38	
PUYOÛ	Gare SNCF	08:25	15:50	18:40	●
SALIES-DE-BÉARN	Le Golf	08:33	15:59	18:48	
SALIES-DE-BÉARN	Casino	08:36	16:01	18:51	
SALIES-DE-BÉARN	Place du Bignot	08:39	16:04	18:54	
SALIES-DE-BÉARN	Lasbordes	08:43	16:08	18:58	
SAUVETERRE-DE-BÉARN	Place Royale	08:48	16:13	19:03	●
SAUVETERRE-DE-BÉARN	Ecole Saint-Joseph	08:50	16:15	19:05	
SAUVETERRE-DE-BÉARN	Gare SNCF	08:52	16:17	19:07	●
OSSERAIN RIVAREYTE	Osserain	08:55	16:20	19:10	
SAINT-PALAIS	Piscine	09:03	16:28	19:18	●
SAINT-PALAIS	Eglise	09:06	16:31	19:21	

La ligne 809 ne circule pas les jours fériés

■ Circule du lundi au vendredi ■ Circule du lundi au samedi

SAINT-PALAIS	Eglise	06:40	13:00	17:00	
SAINT-PALAIS	Piscine	06:42	13:02	17:02	●
OSSERAIN RIVAREYTE	Osserain	06:50	13:10	17:10	
SAUVETERRE-DE-BÉARN	Gare SNCF	06:53	13:13	17:13	●
SAUVETERRE-DE-BÉARN	Ecole Saint-Joseph	06:55	13:15	17:15	
SAUVETERRE-DE-BÉARN	Place Royale	06:57	13:17	17:17	●
SALIES-DE-BÉARN	Lasbordes	07:03	13:23	17:23	
SALIES-DE-BÉARN	Place du Bignot	07:07	13:27	17:27	
SALIES-DE-BÉARN	Casino	07:10	13:30	17:30	
SALIES-DE-BÉARN	Le Golf	07:13	13:33	17:33	
PUYOÛ	Gare SNCF	07:22	13:42	17:42	●
RAMOUS	Mairie	07:24	13:44	17:44	
BAIGTS DE BEARN	Ecole	07:30	13:50	17:50	
ORTHEZ	Centre Commercial	07:36	13:56	17:56	
ORTHEZ	Place d'Armes	07:39	13:59	17:59	
ORTHEZ	Gare SNCF	07:41	14:01	18:01	●

La ligne 809 ne circule pas les jours fériés

- Taxis :

-ALONI TAXI : Nicolas BOUIC 24h/24h - 7j/7j - toutes distances 06.09.45.35.05

-AB Transport: Alain Betbeder-Rey : 06.88.82.80.97

MOBILACQ : 3 points de prise en charge sur la commune



Chemin de Castéra



Ecole



Chemin Séré

Depuis le 1^{er} février 2014, la CLO a étendu ce service à tout le territoire Lacq-Orthez.

MobiLacq 64 est un mode de transport public ouvert à tous (à partir de 11 ans pour les enfants non accompagnés) qui permet de se déplacer à moindre coût (2euros). Il fonctionne à la demande, c'est-à-dire sur réservation à effectuer auprès de la centrale départementale (numéro vert). **MobiLacq 64 fonctionne le matin, de 8h30 à 12h, et l'après midi de 13h30 à 17h, selon des jours définis.**

Pour les personnes à mobilité réduite, la prise en charge peut être effectuée directement au domicile de l'utilisateur.

Appelez et réservez au plus tard la veille, avant 17h : 0800 64 24 64 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h).

MobiLacq64 vient vous chercher et vous ramène au point de prise en charge, à l'heure définie avec la centrale de réservation (ne sont pas concernés les trajets professionnels et scolaires).

A VOUS DE JOUER !

Retrouvez le maximum de noms sur les photos ... et

Ecole privée



Ecole publique



Ecole des Serres



...Venez déposer vos réponses dans l'urne à la mairie

avant le 30/01/2016 !

FORMALITES ADMINISTRATIVES

1-Recensement militaire :

Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

-**Délais** : Après son seizième anniversaire et dans un délai de trois mois, tout français de naissance doit se faire recenser auprès de sa mairie.

- **Quelles pièces fournir ?**

- une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple), un livret de famille à jour, un justificatif de domicile

-**Attestation de recensement** : À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

La mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.



2 - La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis le 1^{er} janvier 2014 pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les cartes d'identités sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. La prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. De même, les cartes d'identité des personnes ayant changé de domicile ou de nom (mariage ou divorce) font l'objet de renouvellement.

Documents à fournir pour les demandes de cartes d'identité pour les personnes majeures :

- Un justificatif de domicile (factures), 2 photos d'identité, l'ancienne carte d'identité

En cas de perte ou de vol, une déclaration devra être remplie et un timbre fiscal de 25€ devra être fourni. L'achat du timbre fiscal peut s'effectuer sur www.timbres.impots.gouv.fr, au trésor public ou dans certains bureaux de tabac.

Pour les cartes périmées depuis plus de 2 ans, une copie d'acte de naissance datant de moins de 3 mois sera jointe au dossier de demande.

Documents à fournir pour les demandes de carte d'identité pour les personnes mineures :

Les mêmes que pour les personnes majeures plus :

- Livret de famille, photocopie de la carte d'identité du représentant légal

3 -LE PASSEPORT

Nous vous rappelons que la mairie de Baigts ne délivre plus les passeports.

Nous vous invitons donc à vous rapprocher de la mairie d'Orthez, équipée pour la délivrance des passeports biométriques. Pour tout renseignement ou prise de RDV : 05-59-69-00-83.



ETAT-CIVIL 2015

-NAISSANCES :

LABISTE Maude le 10/02
LABASTE Candice le 13/06
GAZET Inaya le 12/09
DOMERCQ Yan le 1^{er}/12



-MARIAGES :

CASTAINGTS Franck et BEZIAT Sandrine le 25/07
CROUZAT Laurent et DULUCQ Sandra le 22/08



-DECES :

CULBERT Patricia le 05/02
DUPIN Pierre le 02/04
MOREL Richard le 04/04
LAUER Joseph le 10/06
PEMARTIN née LACAU Jeanine le 04/08
ARANZASTI Gilles le 18/08
MARINEAU née LE QUERREC Hélène le 26/08
HONNERT Georges le 21/09
LAPLACE Jean le 26/10



DERNIERES MINUTES

➤ Réhabilitation d'assainissement non collectif

Suite aux contrôles effectués par le Syndicat des 3 cantons concernant l'assainissement non collectif, des installations ne sont pas aux normes, vous avez quatre ans pour vous mettre en conformité. Le syndicat peut vous accompagner dans cette démarche pour bénéficier de subventions.

-Rappel des règles d'éligibilité

1. Existence d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC).
2. Installations présentant un danger sanitaire
3. Dispositifs concernant :
 - des habitations construites avant l'arrêté du 6 mai 1996, premier arrêté fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif
 - les résidences occupées par leurs propriétaires à titre de résidence principale

Sont exclus :

- les travaux concernant des habitations dont l'acquisition est postérieure au 1er janvier 2011 (cf. art. L 271-4 du code de la construction et de l'habitation)
- les travaux résultant d'un diagnostic de plus de 4 ans
- les travaux concernant des installations qui sont hors du zonage d'assainissement non collectif.

Un courrier doit être adressé au Syndicat des 3 cantons .

Mme Vergez-Thil

Syndicat des trois cantons

40 rue Marcel Dassault

BP 38

64170 ARTIX

Pour des informations complémentaires : 05.59.83.25.63

La nouvelle région : Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes



Quelques chiffres :

5,6 : C'est en millions la population de la grande région qui couvre une superficie de 84 061 km². Autres chiffres : PIB par habitant 27 060€; revenu fiscal médian 18 677 € ; taux de chômage 9,6% ; taux de pauvreté 14% de la population ; part des non diplômés, 15,7% de la population de plus de 15 ans non scolarisée ; part des ménages propriétaires, 62,5% ; nombre de médecins pour 100 000 habitants, 331.